



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
L. lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE — Réflexions du *Journal des Débats* sur les démêlés de la France et des États-Unis. — Puits d'absorption. — Chambre belge. Adoption de plusieurs dispositions de la loi relative aux bestiaux. — Liste des industriels qui ont obtenu des médailles à l'exposition de Bruxelles. — Cour d'assises de Liège. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 29 novembre. — Avant hier MM. le comte de Montalivet et Le Hon, ministre de Belgique, ont dîné avec le roi et la reine des Français et le roi et la reine des Belges.

Dans la soirée plusieurs personnages marquants ont été reçus par le roi et la reine des Belges.

— On assurait ce soir que M. Bertin de Vaux, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, était arrivé à Toulon, et qu'il était porteur d'une proposition d'arrangement de la part d'Abdel-Kader.

(*Courrier.*)

— S'il faut ajouter foi à quelques correspondances d'Allemagne, une révolution complète aurait éclaté en Grèce. Le petit Othon et toute sa cour auraient été obligés de se réfugier sur des vaisseaux de guerre.

— Les défenseurs de Fieschi ont reçu l'autorisation de communiquer avec lui à toute heure de la journée.

— Toujours la même incertitude sur les affaires de Sardaigne.

— La cour des pairs s'est occupée le 28 de l'affaire des accusés d'avril, catégorie de Luneville. Ils sont dix dont huit sous-officiers, ils ont refusé de se défendre.

— Le *Journal des Débats* contient un long article dans lequel il rejette fort loin la supposition que le ministère ait inspiré la brochure de M. Capefigue.

— Les marchands de cheveux ne se contentent pas d'exploiter la Bretagne; les voici arrivés dans l'Artois, on écrit de Boulogne au *Propagateur*:

« Des marchands parcourent nos campagnes et étalent des foulards, cravates et fichus aux yeux des jeunes filles. Elles peuvent les avoir sans qu'il leur en coûte un sou, mais c'est à une condition; c'est que leur chevelure blonde, noire ou brune, tombera sous leurs ciseaux impitoyables. Comment résister, les mouchoirs sont si beaux et si fins! Elles ont beau leur offrir de l'argent, des croix d'or, d'argent ou de similor; rien, les marchands sont impitoyables. Il ne leur faut que des cheveux, et les jeunes filles en pensant qu'avec ces foulards elles seront si jolies, le dimanche à la danse, s'exécutent et se laissent faire. Dernièrement une jeune fille d'une commune voisine de Boulogne, n'a pu résister à la tentation et elle fit le sacrifice du plus bel ornement de sa tête; bientôt toutes ses compagnes jalouses du mouchoir qu'elle avait obtenu en échange, en firent autant, et toutes les chevelures du village, troquées contre des étoffes, ont été moissonnées en un instant. »

On écrit de Barcelonne, 17 novembre :

« Un des membres de la commission d'armement, don Pedro Gil, lami de Mina, a eu l'heureuse idée de proposer qu'il fut ouvert deux souscriptions, l'une de dons volontaires, et l'autre de prêts volontaires, remboursables ainsi qu'il sera réglé ultérieurement par la junte. Voulant lui même donner l'exemple, il contribue à la première pour 20,000 réaux et à la seconde pour 60,000. La junte a approuvé cette proposition, et elle s'occupe des moyens nécessaires pour effectuer ces souscriptions. »

PUITS D'ABSORPTION.

Depuis longtemps des habitudes domestiques ou des nécessités industrielles avaient rassemblé, sur différents points des environs de Paris, des masses considérables d'eaux corrompues. L'administration, qui éprouvait le besoin d'assainir ces localités, était retenue par l'importance et les frais de travaux d'art employés jusqu'alors.

L'usage des puits artésiens a donné l'idée d'une application nouvelle. On a pensé que, puisque en creusant à certaines profondeurs, on pouvait amener des eaux souterraines à la surface du sol, il serait possible, en creusant encore à de plus grandes profondeurs, d'y trouver des moyens d'absorption pour celles dont on désirerait l'écoulement; ainsi, le même système d'opération pouvait procurer des résultats tout-à-fait différents, tantôt en donnant

des eaux jaillissantes et tantôt en absorbant des eaux infectes.

On reconnut toutefois, qu'à l'égard de ce dernier usage, les puits artésiens devaient descendre de beaucoup au dessous des couches d'eau les plus voisines du sol, afin de ne point nuire aux puits des lieux voisins; et qu'en outre les puits absorbants devaient être formés de tuyaux de fonte pour prévenir tout contact avec les couches qu'ils traversaient.

Plusieurs essais ont été faits dans cette vue à Villeteuse, à la voirie de Bondy, à Saint-Mandé, à Bicêtre, les résultats ont été satisfaisants. A Bondy, le puits d'absorption descend à trois cents pieds, et débite cent mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures.

Les résultats sont à peu près les mêmes à Bicêtre. Le travail qu'on y a fait pour y creuser ce puits, d'un nouveau genre, a donné lieu à une découverte importante. On s'est assuré qu'il existait aux environs de Bicêtre des eaux souterraines capables de s'élever au-dessus du niveau de la Bièvre, et qu'en les versant dans cette rivière on pourrait à la fois augmenter et assainir son cours, avant son entrée dans Paris.

Le succès de ces tentatives devait déterminer l'administration à faire, sur d'autres points, l'usage des puits absorbants. La construction du canal de la Villette et la multiplicité des habitations élevées sur ses bords ont entièrement changé le système d'écoulement des eaux, dans cette partie du territoire. Indépendamment du canal d'assainissement qui traverse la plaine St-Denis, on a senti le besoin d'employer au même but deux puits absorbants; l'un d'eux a été percé à la barrière du Combat, et l'on y a fait jeudi dernier, 19, les plus curieuses expériences sur des eaux vannes qui y avaient été conduites de Montfaucon dans vingt-quatre des vastes tonneaux affectés à ce service.

Paris est situé à quatre-vingts mètres au-dessus du niveau de la mer, les puits absorbants et en particulier celui de la barrière du Combat ont, dit-on, cent vingt mètres de profondeur. Les vingt-quatre tonneaux versés dans le puits y ont été absorbés en moins de vingt-cinq minutes, ce qui donne une absorption de 1440 mètres cubes en vingt-quatre heures.

L'expérience était dirigée par les ingénieurs: le préfet de la Seine, des membres de l'Institut, du conseil municipal, du conseil de salubrité et de la société d'agriculture y assistaient ainsi qu'un grand nombre d'habitants des 5^e et 6^e arrondissements de Paris. Il est aisé de voir de quelle importance sera pour ces arrondissements une découverte qui doit si puissamment contribuer à leur salubrité.

Cette invention nouvelle peut avoir, de même que toute espèce d'invention, des inconvénients que l'usage découvrira et qu'on s'empressera de prévenir; mais comme il est aisé de prévoir que l'intérêt privé pourrait s'en emparer, sans prendre les précautions qu'elle exige, il est probable aussi qu'elle fera naître une législation spéciale. Quant à présent, sans conclure d'une manière absolue, l'on doit ajouter qu'elle présente d'immenses avantages.

(*J. des Débats.*)

Voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats*, à propos des démêlés de la France et des États-Unis :

S'il fallait en croire des bruits qui circulent depuis quelque temps dans le monde politique, et sur lesquels l'incertitude de nos relations avec les États-Unis a seule pu appeler l'attention, la Russie et les États-Unis d'Amérique auraient conclu, on ne dit pas précisément dans quel but et à quelle époque, un traité d'alliance. Pour nous, quoique disposés à nous défier des intentions ultérieures de ces deux puissances, qui seules dans le monde paraissent menacer l'harmonie générale des gouvernements, nous ne saurions accueillir ces rumeurs qu'avec la plus grande réserve. Indépendamment de la différence de principes qui sépare les cabinets de Saint-Petersbourg et de Washington, on sait que ce dernier a pour maxime fondamentale de n'intervenir que le moins possible dans les affaires de l'Europe. Ses

intérêts sont ailleurs, et avant de croire qu'il se soit étroitement uni dans un but quelconque à la politique de la Russie, nous voudrions une démonstration bien positive de l'avantage qu'il pourrait trouver à entrer dans cette voie. Le général Jackson est sans doute fort populaire dans le sein de la république américaine; mais il l'est à des conditions qui devraient le faire hésiter longtemps avant de mettre son pays à la suite d'un cabinet que l'Europe libérale et civilisée regarde comme un de ses plus dangereux ennemis.

Ce n'est pas tout; il y aurait dans une alliance des États-Unis avec le gouvernement russe un inconvénient qui n'échapperait certainement pas au cabinet de Washington, celui d'entraîner aussitôt l'Angleterre dans la querelle de la république avec la France, si cette Alliance était faite dans l'éventualité d'une rupture sérieuse avec les premiers protecteurs de la confédération américaine. On concevrait fort bien que la Russie cherchât à se fortifier d'une marine puissante; mais les États-Unis ne sauraient y trouver leur compte, et les avantages qu'on leur permettrait seraient toujours trop faibles pour entrer en balance avec le danger auquel les exposerait l'hostilité de l'Angleterre.

Nous avons toujours la plus entière confiance dans la sagesse du congrès et du peuple américain; nous n'avons aucun motif particulier de croire une guerre imminente, et nous croyons que les résistances, peut-être inattendues, qui l'année dernière ont arrêté le général Jackson, ne feront pas faute encore cette fois, aux véritables intérêts de la confédération américaine. Mais nous voyons avec plaisir que le gouvernement du roi, fort de son droit et de l'excellente position où l'a placé le vote des chambres, se prépare à soutenir par des mesures énergiques, l'honneur de la France. Nous avons déjà annoncé la nomination de M. de Mackau au commandement de la division des Antilles, et le départ prochain de cet amiral pour sa destination. Mais ce n'est pas assez, et il faut encore d'autres dispositions pour rassurer le commerce et soutenir cette division des Antilles, qui ne serait peut-être pas, à elle seule, entièrement à l'abri d'une attaque dans laquelle la marine des États-Unis concentrerait toutes ses forces.

Aussi, un armement de quinze vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionné de frégates doit-il, si nous sommes bien informés, se préparer au premier jour dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée. Le ministère qui l'ordonne le justifiera bien facilement devant les chambres, qui n'hésiteront jamais à consacrer, par leur ratification, les dépenses faites dans un pareil but. Cet armement n'est pas très-considérable; il ne faut pas que la victoire puisse être longtemps disputée, et en mettant nos forces maritimes sur un pied respectable, s'il y a guerre, elle sera courte. Ainsi l'exigent des intérêts auxquels la France a montré qu'elle savait faire de grands sacrifices. Telles sont les mesures avec lesquelles on attendra sans craindre les résolutions que croira devoir adopter le président des États-Unis. Nous le répétons au reste, non seulement comme un vœu d'humanité, mais comme un espoir fondé sur une juste estime pour le peuple américain, nous pensons que ces préparatifs, nécessités par les circonstances, n'empêcheront pas une solution pacifique, qui n'est pas moins dans l'intérêt de l'Amérique que dans celui de la France.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 26 novembre. — La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès verbal de la séance de samedi est lu et adopté.

M. Lebeau. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je désirerais savoir où en est, dans la section centrale, le travail relatif à la loi sur les indemnités.

M. Raikem : La section centrale, chargée de cet examen, s'est occupée de la loi aussitôt après que le travail des autres sections a été terminé; mais, par suite de mutation, on a dû nommer un nouveau rapporteur. J'ai déjà fait la même réponse à plusieurs reprises, et je pense que pour faire cette question on aurait dû attendre que le rapporteur de la section centrale fût présent.

M. Lebeau : Il n'y avait pas l'ombre d'un reproche envers la section centrale dans la question que j'ai adressée, et si je n'ai pas attendu la présence du rapporteur, c'est que je ne le connais pas. Quoi qu'il en soit, il importe aux nombreux intéressés qui sont dans une position malheureuse que l'on en vienne enfin à une résolution définitive. Je n'insisterai pas davantage, mais je me réserve de renouveler ma motion.

M. Rassem : Je ne puis que répéter les observations que j'ai déjà faites. La section centrale s'est occupée de cet objet avec activité, et si le rapporteur était présent, il donnerait à la chambre des explications qui, j'en suis sûr, la satisfieraient.

M. Gendebien : Je viens appuyer la motion d'ordre de M. Lebeau. Plus de 50 fois déjà j'ai réclamé à ce sujet et toujours en vain, et je n'ai pas même été appuyé. J'insiste pour que l'on s'occupe de cet objet le plus promptement possible, car la loi, telle qu'elle est, doit être rejetée comme incomplète et complètement injuste. Ce serait une véritable déision que de dire que nous voulons indemniser les malheureux qui ont souffert, alors que nous resterions dans les termes de la loi.

Je déclare que mon intention n'est nullement d'adresser un reproche à notre honorable président, mais bien au contraire de le remercier de son zèle.

M. Leyrelle : Il est affligeant que, sur une question de cette importance et qui a excité si souvent la sympathie de la chambre, nous n'ayons pu obtenir encore un rapport. Quelque justice que je sois porté à rendre à la section centrale, je ne puis m'empêcher d'insister pour que nous arrivions enfin à une solution. Depuis cinq ans, nos malheureux concitoyens attendent, finissons-en avec eux, ou bien disons que nous ne voulons pas les soulager. Mais au moins prenons une résolution quelconque.

M. Rassem déclare que s'il eût été prévenu à l'avance de cette interpellation, il aurait pu se concerter avec le rapporteur de la section centrale pour donner à la chambre des explications. Quant à l'observation faite par M. Gendebien pour les vices-présidents, il fait remarquer qu'il a déjà suivi cette marche.

Sur l'interpellation de plusieurs membres. M. le ministre des finances déclare que le projet de loi sur le sel est prêt; il ajoute que la fraude sur cet objet est impossible à réprimer tant qu'on n'aura pas augmenté le nombre des douaniers. Il convient qu'il est nécessaire de discuter la question cadastrale avant le budget des voies et moyens dont elle est une des bases.

On reprend la discussion relative aux bestiaux étrangers. M. Shyvan propose le droit de 7 c. par kil. pour les bestiaux de 300 kil. et au dessous, et de 9 c. pour ceux au dessus de 300 kil.

M. Lardinois propose le chiffre de 6 c. par kil. Il y a encore d'autres propositions, M. Dubus avait proposé huit centimes, M. Desmet, dix centimes, et M. E. de Mérole, 42 centimes 1/2.

M. le ministre des finances se rallie au chiffre de 10 centimes proposé par M. Desmet.

Après une assez longue discussion, la chambre adopte le chiffre de 10 centimes.

Veaux pesant moins de 30 kilogrammes. — M. Desmet propose un droit de 50 centimes par tête. — Ce chiffre est adopté.

Moutons par tête, 5 francs. — Adopté.

Agneaux, idem 4 franc.

L'ensemble de cet article est ensuite adopté.

La séance est levée à quatre heures et demie. Demain séance publique à midi.

Voici la liste des industriels qui ont pris part à l'exposition et qui ont obtenu des médailles :

LIN ET CHANVRE.

Médaille d'or. — A. J. Cooreman, à Rebecq Rognon. — Constantin Dujardin, à Courtrai.

Médaille de vermeil. — Pierre François Devos, à Heule.

Médaille d'argent. — Joseph Charles Danheul, à Courtrai. — Joseph Van Bomberghen, à Malines. — Charles Wermeeren, à Gand. — Augustin Huysentruyt, à Courtrai. — Célestin Monnier, à Saintes. — Edouard Kums, à Wyneghem.

43 médailles de bronze, outre les mentions honorables.

LAINE.

Médailles d'or. — François Biolley et fils, à Verviers. — Simonis, Yan, à Verviers. — Engler Brogman et comp., à Dolhain-Limbourg. — Schumacker, Overman et comp., à Tournai.

Médailles de vermeil. — Hubert, Sauvage, à Verviers. — C. J. Snoeck, à Herce.

Médailles d'argent. — Rahlenbeck et comp., à Daelhem. — Michel, Dekeyser, à Bruxelles. — F., Bourguignon, Delahaye, à Bruges.

COTON.

Médailles d'or. — J. Rosseel et comp., à Gand. — Frans Claes, à Gand.

Médailles d'argent. — Christophe Van Loo, à Gand. — Oldenhove Buff et comp., à Bruxelles. — Legrand-Bagniet, à Bruxelles. — Zegers-Moens, à Bruxelles. — Benoit Allard, à Courtrai. — Jean Cattaux-Gauquie, à Courtrai.

SOIE.

Médailles d'argent. — Bosschaert Devisser, à Anvers. — J. M. Van Bellingen, à Anvers. — Jean Antoine Engels, à Anvers. — Jean Welmer, à Bruxelles.

Médailles de bronze de 1^{re} classe. — L. Morestan, au pont d'Ancre, près de Lessines. — Goethals Danneel, à Courtrai. — M. Vanheuk, à Anvers.

DENTELLES ET TULLES.

Médailles d'or. — Tardent, Pirllet, à Bruxelles. — Ducpétiaux et fils, à Bruxelles.

Médaille de vermeil. — Veuve Laurent Veydt, à Anvers.

Médailles d'argent. — Mmes. de Brouwere, à Bruxelles. — Mme. Wacelaerts; Mme. veuve Verlinden, née Vanderborgh, à Malines. — Louis Verleure, à Ypres. — Samuel Frost, à Gand. — Jean Joseph Davreux, à Bruxelles.

TEINTURES SUR FILS ET ETOFFES.

Médailles d'or. — Doucet, à Forêt. — J. E. Vanhoegarden à Cureghem. — Van Noten et fils, à Anvers.

IMPRESSIONS SUR ETOFFES.

Médaille d'or. — Félix de Hemptinne, à Gand.

Médailles de vermeil. — Frans-Devos-Poelman, à Gand. — J. De Lemans, à Cureghem. — Obert et comp., à Uccle.

Médailles d'argent. — Victor Bal, à Forêt. — Story Van Waes, à Lacken. — Rey frères, à Anderlecht. — Jean Bapt. De Meure, à Bruxelles.

BONNETERIE.

Médaille d'argent. Victor Lemaire Baugnies, à Peruwels. — Jean Vanderbergh, à Tournai. — Ernest Daluin, à Tournai.

RUBANNERIE.

Médaille d'argent. C. Depoorter aîné, Bruxelles.

CHAPELLERIE.

Médaille d'argent. — Vrancken et comp., à Lokeren.

CUIRS ET PEAUX.

Médailles de vermeil. — Melincker, Janssens, à Molenbeck St. Jean.

Médailles d'argent. — Pierre Kreydt, à Herenthals. — Jean François Hauwé, à Herenthals.

SUBSTANCES MINÉRALES.

Médaille d'argent. — Ferdinand Joseph Rousseau, à Bruxelles.

ARTS MÉTALLIQUES.

Médaille d'or. — Le baron Louis de Cartier d'Yve, à Yve.

Médailles de vermeil. — J. E. Grisard, à Claufontaine. — Mad. F. C. J. de Nonancourt, aux forges Rousselles.

Médailles d'argent. — Le comte Camille Debriey, à Pierard. — Desrousseaux Presselé, à la Soye. — Vanden Branden, à Schaarbeck. — Louis Deviller, à Bouillon. — A. D. Jouvenel, à Bruxelles. — Ronkar à Liège. — Bauchau Maurisseus, à Namur.

OUTILS ET INSTRUMENTS DIVERS.

Médailles d'or. — Charles Louis Brisard, à Liège. — Regnier-Poncelet, à Liège.

Médailles de vermeil. — Scrive frères, à Menin. — Henri Benoit-Borlée, à Jupille.

Médailles d'argent. — E. Declercq et C. J. Devos et comp., à Gand. — J. B. Studel et comp., à Mons. — Paul Debaray, à Bruxelles. — Jean Couture, à Bruxelles. — Alexandre Chapuis, à Soignies.

MACHINES ET INSTRUMENTS PROPRES À L'AGRICULTURE.

d'Omalus Thierry, à Anthismes.

Médailles d'argent. — Philippe D'estanche, à Marbais.

MACHINES ET MÉCANISMES DIVERS.

Médailles d'or. — Houget et Teston, à Verviers.

Médailles de vermeil. — J. Mathieu, à Bruxelles. — Cellier Blumenthal, à Bruxelles.

Médailles d'argent. — Louis Descamps, à Tournai. — Jean Adolphe Joseph Devaux, à Liège. — Jobard, à Bruxelles.

MODÈLES DIVERS.

Médaille en vermeil. — Th. J. Feschamps, à Bruxelles.

Médaille d'argent. — Jean Paine, à Mons.

ARMURERIE.

Médaille d'or. — Marhebe de Goffontaine, à Liège.

Médaille d'argent. — Philippe Joseph Malherbe, à Liège.

GOUTELLERIE ET INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

Médailles d'or. — Armand Raymond, à Namur. — P. J. Bonneels, à Bruxelles.

Médaille de vermeil. — P. S. Despy, à Bruxelles.

Bronze, orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, tirage d'or et d'argent, et passementerie en or et en argent.

Médaille de vermeil. — Brichaud, à Bruxelles. — Joseph Allard, à Bruxelles. — Vanderbecht, à Bruxelles.

Médailles d'argent. — Arnold Voyave, à Bruxelles. — Charles Defuisseaux, à Mons. — J. B. Mons-Verberck, à Anvers. — H. Cottoir, à Bruxelles.

SELLERIE.

Médaille de bronze, 1^{re} classe. — Charles Pinder, à Bruxelles.

Médailles de bronze, 2^e classe. — Thomas Driessens, à Bruxelles.

INSTRUMENTS DE PHYSIQUES ET DE MATHÉMATIQUES.

Médaille d'or. — Auguste Sacré, à Bruxelles.

Médaille de vermeil. — Thomas Thémar, à Bruxelles.

HORLOGERIE.

Médaille d'argent. — Lefèvre, à Liège.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

Le jugement de ces instruments ne pouvant être prononcé qu'après des observations faites et suivies à l'Observatoire, les récompenses qui peuvent avoir été méritées par leurs auteurs, M. de Kemel, Rooma, Raingo et Mertens, ne pourront être décernées qu'ultérieurement.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Médailles d'or. — Lichtenthal, H. H., à Bruxelles. — Grooters frères, à Bruxelles. — Sax, C. S. à Bruxelles.

Médailles d'argent. — Stadelcer, Guillaume, à Bruxelles. — Willaume. N. F., à Bruxelles. — Van Engelen, François, Joseph, à Liège.

PRÉPARATIONS CHIMIQUES.

Médaille d'argent. — Guillaume Cappellemans, à Lacken.

VERRETERIE ET CRISTALLERIE.

Médaille d'or. — Houtart-Cossée, à Maine St. Pierre. — Kemlin, au Val St. Lambert.

Médailles de vermeil. — Zoude et comp., à Namur. — J. B. Chappellemans, à Bruxelles.

TERRE CUITE, FAÏENCE ET PORCELAINE.

Médaille d'or. — Pierre Joseph Boch, à Sept Fontaines.

Médailles de vermeil. — Panceel et Chappel, à Bruxelles. — Jacques et Nestouchelle, à Bruxelles.

Médailles d'argent. — Louis Vinant, à Andenne. — Antoine Joseph Lapiere, à Andenne.

EBENISTERIE ET MENUISERIE.

Médailles de vermeil. — Guillaume Pelseuer, à Bruxelles. — Pierre Rang à Bruxelles. — Couvert et Lucas, à Bruxelles.

Médailles d'argent. — J. L. Renotte, à Bruxelles. — Adolphe Trentesaux, à Tournai.

POELERIE ET SERRURERIE.

Médailles d'argent. — N. Lamal, à Bruxelles. — Jean Mathys, à Bruxelles.

ECLAIRAGE.

Médailles d'argent. — Nicolas Kerckx, à Bruxelles. — Sire-Jacob, à Bruxelles.

PAPETERIE.

Médaille d'or. — D. J. P. Hennessy, à La Hulpe.

Médaille en vermeil. — C. J. Delagat et comp., à Bruxelles. — Burghoff Magnée et c^o, à Ruremonde.

Médaille d'argent. — Everaerts frères, à Louvain.

TYPOGRAPHIE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE, RELIURE.

Médaille d'or. — Hubert Remy, à Bruxelles.

Médaille de vermeil. — Rennequin frères, à Bruxelles. — Charles Sacré, à Bruxelles. — P. J. Hanicq, à Malines. — Marcel Hayez, à Bruxelles.

Médaille d'argent. — Demal, Charles Joseph, à Bruxelles. — Vandermaelen, Philippe, à Bruxelles. — Simoneau, Pierre, à Bruxelles. — Schavye, P. C., à Bruxelles.

OBJETS DIVERS.

Médailles d'argent. — François Craponnier, à Bruxelles. — Descressonnaire, à Bruxelles.

LIN ET CHANVRE.

Médailles proposées pour les marchés.

Le marché de Gand. — Deux médailles d'argent; deux médailles de bronze, 1^{re} classe; deux médailles de bronze, 2^e classe.

Le marché de Courtrai. — Une médaille d'argent; deux médailles de bronze, 1^{re} classe; deux médailles de bronze, 2^e classe.

Le marché de Thiel. — Une médaille d'argent; une médaille de bronze, 1^{re} classe; une médaille de bronze, 2^e classe.

Le marché de Bruges. — Une médaille d'argent; une médaille de bronze, première classe; une médaille de bronze deuxième classe.

EXPOSITION

des produits de l'industrie nationale en 1835.

Liste des récompenses proposées par le jury, en exécution de l'art. 8 de l'arrêté royal du 30 juillet 1834 et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 2 août 1835, en faveur d'industriels qui, par des procédés ou inventions non susceptibles d'être exposés, ont contribué aux progrès de l'industrie.

Médailles d'or. — John Cockerill, fabricant de machines et propriétaire de plusieurs autres établissements industriels, à Liège. — Huyttens-Kerremans, fabricant de machines, à Gand. — Debast-Dehert, fabricant d'étoffes de coton, à Gand.

Médailles de vermeil. — Félix Cochaux, ingénieur, à Bruxelles. — Jacques Joseph Gilain, fabricant de machines à Tirlémont.

Médailles d'argent. — Armond Bonhivers, fabricant de faïence, à Andenne. — Frédéricix, directeur de la fonderie royale de canons, à Liège. — Ch. De Mevius, directeur de l'établissement royal pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, à Meslin-l'Évêque.

LIEGE, LE 1^{er} DÉCEMBRE.

La chambre des représentants a consacré dans sa séance d'hier de nouvelles mesures restrictives. Ainsi le droit d'entrée sur les moutons qui était, d'après le tarif actuel, de 60 centimes par tête est porté à cinq francs. Celui sur les agneaux sera de un franc.

Cette décision de la chambre est conforme au projet présenté par le ministre.

La chambre a aussi adopté un amendement de M. E. Desmet, qui fixe à 10 centimes par k² de poids brut du bétail sur pied, le droit d'entrée des bœufs, des taureaux, des vaches, etc.

Ainsi un bœuf gras pesant, par exemple, 650 k², payera donc un droit d'entrée de soixante-cinq francs. D'après le tarif qu'on vient de réformer, ce droit n'était que de vingt-un francs.

Si l'on fait attention qu'après abattage, la viande de ce bœuf, de nature à être vendue, ne s'élèvera pas en poids au-delà de 375 k², c'est un impôt d'environ 17 c² par k².

Une vache du poids de 400 k², ne produit guère en viande plus de 185 k², c'est donc ici un impôt de 22 c² par k².

On lit dans le *Belge* de ce matin :

« Deux voitures de la suite de S. M. sont arrivées hier soir à Bruxelles. »

Nous rappelons que c'est demain mercredi que M. Prume se fait entendre. Ce soir est peut-être superflu, car le concert du jeune professeur du conservatoire de Liège était attendu avec trop d'impatience dans notre monde musical, pour qu'il soit encore besoin de l'annoncer ici. Chacun est avide de juger des progrès du virtuose; nous disons progrès, parce que c'est un des caractères du talent de M. Prume, quelque brillant qu'il soit déjà, de révéler un avenir plus brillant encore. Sa verve entraînante, cette ambition, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui le pousse vers les plus effrayantes difficultés, qui le fait s'attaquer avec audace et bonheur à ces traits téméraires, que le prince des violonistes a créés et dont il espérait peut-être garder le monopole; tout cela fait découvrir quelle immense carrière est encore réservée à notre jeune artiste.

La soirée de demain, fournira aussi l'occasion d'entendre l'élite des chanteurs de notre conservatoire, qui s'est empressée d'offrir son concours au bénéficiaire. (V. le programme.)

— On nous apprend que la représentation au bénéfice de Mmes. Coraly et St-Victor est fixée à vendredi prochain. Ces deux aimables artistes, ont droit à toute la bienveillance du public qui s'empresera sans doute d'assister à cette soirée. Le choix des ouvrages qui y seront exécutés est fait d'ailleurs pour en assurer le succès. On donne un des chefs-d'œuvre de Rossini, *Tancrède*, qui n'a jamais été représenté sur notre scène; et enfin un drame nouveau, à grand spectacle, qui a pour titre la *Berline de l'Emigré*. On dit que cet ouvrage est monté avec beaucoup de soins.

MM. Hoeberechts et fils viennent d'envoyer à M. le ministre de l'intérieur le refus d'acceptation de la médaille de vermeil que le jury d'exposition leur avait décernée.

— Nous éprouvons un vif plaisir en apprenant à nos négociants, armateurs et constructeurs de navires que leurs vœux réitérés depuis quelques années, sont sur le point d'être accomplis. M. le directeur du Commerce et de l'Industrie, met la dernière main à un projet de loi qui sera incessamment soumis aux chambres, accordant des primes de construction aux navires neufs destinés aux voyages de long cours, et des encouragements aux armateurs et affréteurs qui dirigeront leurs opérations vers des contrées où il est de l'intérêt belge d'ouvrir de nouveaux débouchés ou de rétablir ceux qui existaient naguère.

(Mercur.)
— Le bruit court que M. H. Neven curé-doyen de cette ville, vient d'être nommé vicaire-général de la diocèse de Liège, en remplacement de M. Desselles, promu à l'évêché de Namur.

(J. de Verviers.)
— Il paraît qu'il est question d'établir le siège de notre conservatoire dans la propriété de M. Vanderstraeten, rue des Carmes, propriété qui serait acquise par la ville, et sur l'emplacement de laquelle on construirait, en conservant les bâtiments actuels pour les classes, une salle de concerts propre à contenir 1200 personnes. La proposition doit, si nous ne nous trompons, en être faite au conseil très-prochainement.

(Journ. de la Prov.)
— D'après le relevé des opérations de l'Union commerciale prussienne à la fin de la première année, le gouvernement prussien a perdu, d'après le nouveau système, près de 3 millions de florins. Les petits pays où l'on ne consomme pas en aussi grande quantité les produits coloniaux et les vins français, ont gagné en proportion. L'accroissement pour les finances de Wurtemberg est des près de 800,000 florins, bien que l'on s'attendit à un déficit à l'époque de la formation de l'Union. (Globe.)

— On lit dans l'*Union* :
Malgré les difficultés de la saison les travaux du chemin de fer sont poussés avec une grande activité. Nous apprenons que le tracé de la section de Malines à Louvain vient d'être définitivement arrêté et que les travaux seront prochainement mis en adjudication. Comme dans cette partie il y a peu d'accidents de terrain les travaux une fois commencés avanceront avec rapidité. Sous peu aussi les travaux de la section de Termonde à Gand pourront être mis en adjudication, de sorte qu'on peut espérer pour le milieu de l'année 1836 voir liées entre elles, par la route en fer, les villes de Malines, Bruxelles, Anvers, Termonde, Louvain et Gand.

Voici la liste des professeurs de l'université catholique de Louvain :

Théologie : MM. Annocqué; Wouters; De Ram; Verhoeven; Thiels; Verkest.

Faculté de droit : MM. Ernst, professeur de droit civil, etc.; de Bruyn, enseignera les institutés du droit romain, etc.; Smolders, histoire du droit romain.

Faculté de médecine : MM. Craux, l'hygiène; Van Biervliet, la physiologie; Mahaux, l'anatomie; Vrancken, la matière médicale et la pharmacologie.

Facultés de philosophie et lettres et des sciences mathématiques et physiques : MM. Ubags, l'introduction encyclopédique à la philosophie, et la logique; Moeller, l'introduction générale à l'histoire universelle, et l'histoire ancienne; Bagnuet, professeur de littérature latine; de Cazals, professeur de littérature française; Kumps, professeur d'algèbre et de géométrie; Crahay, professeur de physique; de Cock, philosophie morale; de Cox, l'économie politique; Arend, antiquités romaines; Pagan, professeur de mathématiques transcendantes; Kums, idem.

COUR D'ASSISES. — Présidence de M. Dochen. Faux ou écriture.

Audience du 28 novembre. — Dans le courant de 1834, le receveur de Henri-Chapelle recut de son collègue d'Anvers un permis d'exportation délivré au profit d'un négociant de cette ville, le 28 février de la même année, pour sucres raffinés et candi. Ce permis, n'étant pas signé à l'endroit à ce destiné par les visiteurs de Henri-Chapelle, fut remis pour être régularisé au contrôleur de visite.

La vérification des signatures de ce permis ayant été faite, elles furent toutes reconnues fausses, ce qui fut affirmé par tous les employés, à l'exception d'un seul, dont la signature était sans doute si bien imitée, qu'il n'osa pas assurer qu'elle ne fut pas sienne; et par suite de cette vérification, convaincu que le prétendu permis d'exportation n'avait jamais été présenté à la douane de Henri-Chapelle, que les sucres n'étaient point sortis du royaume, le contrôleur de visite dénonça le fait à M. le directeur des contributions à Liège.

Un faux ayant donc été constaté, il fallait en rechercher les auteurs: cette recherche aurait été difficile, car des soupçons pouvaient planer sur un grand nombre d'individus étrangers à ce crime; si une lettre adressée à un négociant de cette ville n'eût mis la justice à même d'agir plus directement contre les présumés auteurs.

En effet M. Picard, négociant, ayant été informé que cette lettre, dont nous entretiendrons plus bas nos lecteurs, annonçait la découverte d'un faux, faite par l'administration, s'adressa au sieur Théodore Remi, teneur de livres au bureau des accises de Liège, pour s'assurer de la réalité du fait. Il fut confirmé par ce dernier, qui avoua avoir reçu la somme de 400 francs pour concourir à la fausse fabrication d'acquits, ajoutant que puisque tout était découvert, il préférerait la mort à la honte d'être poursuivi par la justice, et malheureusement pour celle-ci, il exécuta son funeste projet, car il fut trouvé le lendemain matin à son domicile, baigné dans son sang, ayant le cou entièrement divisé; mais comme il respirait encore (les vaisseaux principaux du cou n'ayant pas été atteints), il fut transporté avec soin à l'hospice de Bavière.

Ce fut là que des questions lui ayant été posées par écrit, il répondit de même à M. Kirsch, commissaire de police, qui lui demandait le nom de ses camarades que la justice devait connaître: P. disparu et Vanhers idem. Interrogé si ces derniers avaient commis le faux, il répondit: « C'est P. qui les a faits. »

Ces révélations de Remi et la lettre dont nous avons parlé plus haut, écrite par Vanhers et adressée à M. Jeoiris, commissionnaire, parurent des éléments suffisants à la justice, qui fit une instruction à charge de ces individus. L'un succomba bientôt au coup mortel qu'il s'était donné, les autres avaient pris la fuite.

On sait cependant qu'à la session dernière de la cour d'assises, l'un de ceux-ci s'étant présenté pour être jugé, fut acquitté par le jury: ainsi des trois inculpés dans cette affaire, l'un, le malheureux Remi s'était fait justice à lui-même, en se frappant, l'autre, le jeune P..., fut déclaré non coupable, le troisième, l'accusé Vanhers, âgé de 28 ans, employé, né et domicilié à Liège, comparait aujourd'hui devant la cour pour établir sa justification.

« Je suis étranger, dit-il, aux faux dont on m'accuse, le reproche que j'ai à me faire est de m'être laissé entraîner dans un trafic dont j'ai honte aujourd'hui et qui avait pour but de frauder le gouvernement. Il s'agissait d'opérer l'exportation de sucres et de les faire rentrer en fraude en Belgique. »

Dans les cours de ces explications qui paraissent pleine de franchise et de vérité, l'accusé cédant à une émotion bien naturelle vivement partagée par son défenseur, versa des larmes abondantes.

Les témoins entendus dans cette affaire ne révèlent aucun fait de nature à inculper Vanhers qui a vendu à la plupart de ceux-ci, des parties de sucres, seulement à un cent au-dessous du prix courant.

M. Doreye, premier avocat général, soutient l'accusation. Dans une longue plaidoirie, où régnait d'un bout à l'autre la loyauté et l'impartialité, qualités habituelles de cet honorable magistrat, il retrace à MM. les jurés le mécanisme qu'ont employé les auteurs des faux pour soustraire au trésor public des sommes énormes et après quelques considérations morales relatives à l'accusé, il dit cependant que la déclaration de Remi mourant est à ses yeux la preuve de sa culpabilité.

M. Hennequin présente avec chaleur la défense de l'accusé. Les larmes qui tombent des yeux de son client, dit-il, ne sont pas celles du remords, mais des humiliations qu'il a dû souffrir par suite de l'action blâmable à laquelle il a été entraîné, des humiliations qu'il souffre encore en se voyant assis sur le banc des criminels.

Ayant établi que son client n'était pas un faussaire, il rejette fortement la déclaration non pas de Remi mourant, mais de Remi ressuscitant: celui-là seul, dit le défenseur, qui était l'âme du crime avait espoir de vivre encore, car le quatrième jour après le coup qu'il s'était donné, il avait sa pleine intelligence et une hémorragie l'a enlevé tout-à-coup.

Après avoir analysé la lettre écrite par son client à M. Jeoiris, avant qu'aucun indice eût plané sur qui que ce fut, il ajoute que c'est sa plus belle justification, car elle ne contient d'un bout à l'autre que le repentir de la fraude dans laquelle il a trempé: « Si je vous avais averti des propositions de ces deux hommes, y est-il dit, je n'aurais pas, j'en suis sûr à rougir aujourd'hui, à regretter ma disgrâce, et vous m'auriez détourné d'une mauvaise action, d'un trafic honteux. Cependant j'ai toujours ignoré jusqu'aujourd'hui le crime de faux qu'ils commettaient à mon insu. »

Toutes ces puissantes considérations déduites avec talent par le défenseur de Vanhers, il attend avec confiance un verdict d'acquiescement que le jury prononce après quelques minutes de délibération et Vanhers est mis immédiatement en liberté.

Audience du 30 novembre. — Dans la nuit du 16 au 17 août dernier, le village d'Overwinden dont le nom est historique, par suite d'un combat fameux qui s'y est livré, fut témoin d'une rixe qui amena pour résultat une mêlée générale entre les buveurs qui se trouvaient au cabaret de la veuve Deneef. Par suite des coups qui furent portés, un des champions, Jean André Ullens; eut une luxation à la jambe droite. Les souvenirs peu fidèles de ce dernier, qui a l'emploi de tous ceux qui se trouvaient la nuit de la rixe, dans le cabaret de ladite veuve Deneef, ressentait l'effet de libations trop fréquemment renouvelées, indiqua comme auteurs des coups qu'il avait reçus, Guillaume Gysemberg, Jean François Gysemberg et Lambert Hombroucks qui comparaissaient de ce chef à la barre de la cour d'assises.

Ceux-ci soutinrent que s'ils ont porté des coups, il leur en a été porté aussi; que du reste ils attribuaient à une chute la luxation qu'avait ressentie le plaignant. Il est en effet constant qu'Ullens, grâce à son peu d'équilibre, avait tantôt heurté contre un arbre par suite duquel choc il avait été renversé, tantôt se trouvant dans la mêlée il avait été également renversé par les bourrades qu'on distribuait de part et d'autre.

Dans un tel conflit on sent que la tâche du jury n'était pas bien difficile, aussi sur la plaidoirie de M. Dognée, jeune, les trois accusés, après une détention préventive de trois mois, ont été rendus à la liberté.

VILLE DE LIÈGE. POLICE DE LA VOIRIE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux habitants que les réglemens sur la voirie urbaine interdisent d'une manière générale « tous étalages à l'extérieur et le long des façades, » comme aussi « tous dépôts de ballots, ustensiles de commerce » et objets de fabrication quelconque dans les rues, y compris les accotemens et trottoirs. »

Ils les préviennent que les infractions constatées à cette interdiction devront être poursuivies devant le tribunal compétent, et que la police doit exercer une surveillance particulière à cet égard.

A l'Hôtel de Ville, le 27 novembre 1835.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Les bourgmestre et échevins, vu le plan relatif à la construction d'un quai avec chemin de halage à établir depuis le jardin de l'Université jusqu'au quai d'Avroy; arrêtent :
Ledit plan restera déposé au bureau des travaux publics, à l'hôtel de ville, pendant dix jours.

Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire sur son contenu telles observations qu'elles jugeront convenir. Ledit bureau est ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure.

Le présent arrêté sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'aux portes des églises de St. Jacques et de Ste. Véronique.

Liège, le 30 novembre 1835.
Pour le président, l'échevin Hy. SCRONX.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 27 novembre.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.

Mariages (5), savoir : Entre Pierre Joseph Plenus, journalier à Ramet, et Catherine Barbe Moffarts, sans profession, rue Porte St. Léonard, veuve de Jean Joseph Deongh. — Jean Nicolas Delbastée, adjudant au 11^e régiment, domicilié à Verviers, et Marie Françoise Petitjean, sans profession, rue Pierreuse. — Jean Guillaume Lecroupe, employé, rue Hora-Château, et Marie Joseph Berger, sans profession, à Braive. — Antoine Nicolas Martin Lahaye, rentier, à Villers-aux-Tours, et Marie Josephine Suzanne Peurette, sans profession, rue Entre deux Ponts. — Louis Preudhomme, tailleur de pierre, à Vinalmont, et Marie Cécile Lesmonte, cuisinière, rue St. Remy. — Dieudonné Demaret, tailleur, rue des Tanneurs, veuf de Marie Agnès Broka, et Marie Jeanne Antoine Desart, sans profession, rue St. Séverin. — Gérard Joseph Charlier, boulanger, faubourg Ste. Marguerite, veuf de Marie Joseph Thérèse Monsée, et Anne Catherine Claux, domestique, taubourg susdit. — Louis François Vanhulst, journalier à Maestricht, et Jeanne Servais, journalière, rue Pierreuse. — François Hubert Thirion, journalier en Bèche, et Jos. phine Sacré, journalière, même rue. — Mathieu Jos. Makar, journalier à Chénée, et Catherine Coloz, sans profession, derrière St. Pholien. — Jacques Louis Werts, menuisier rue St. Adalbert, et Anne Marie Joseph Foyen, sans profession, rue des Croisiers. — Dieudonné Joseph Arnold, ar murier, faubourg St. Léonard, et Jeanne Joseph Blancard sans profession, même faubourg. — Jacques Antoine Meuria journalier, place Gréty, et Marie Elisabeth Michel, journalière, en Bèche. — Jean Joseph Reuders, charretier, à Grivegnée, et Anne Catherine Barbier, journalière, rue Longdoz. — Paschal Joseph Palante, élève en médecine, domicilié à Andrimont, et Marie Marguerite Cloes, accoucheuse, rue Puits-en-Soch.

Décès : 4 fille, 4 homme, 4 femme, savoir: Diédonné Tilman Duchateau, âgé de 68 ans, sans profession, rue Vel-Bruck, célibataire. — Marie Marguerite Joassart, âgée de 64 ans, sans profession, rue Vert-Bois, veuve de Diédonné Dehousse.

Du 28 — Naissances : 1 garçon, 2 filles.
Décès : 1 garçon, 4 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir: Jean Henri Chrétien Giebel, âgé de 39 ans, orfèvre, quai d'Avroy, époux de Marie Joseph Charlotte Floreal Jolet. — Joseph Roosen, âgé de 27 ans, soldat au 11^e régiment de ligne, célibataire. — Marie Kinon, âgée de 85 ans, servante, au pont d'Amersœur.

Le bourgmestre et échevins invitent les parents de Charles Oberhoff, lieutenant au 2^e chasseurs à cheval, à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET; rue Ste Ursule

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

H. RONGIER,
IMPRIMEUR - LIBRAIRE,
AU LIVRE D'OR, N° 1137, OUTRE-MEUSE,

Vient de recevoir de PARIS un joli choix de LIVRES d'éducation et de prières reliures riches, cartonnages en tous genres, grand nombre d'objets nouveaux propres à être donnés pour la St. Nicolas et pour étrennes, calendriers sur cartons et autres, chansonniers, têtes de lettres pour bouquets, plumes métalliques, fournitures de bureau, etc., etc., et tout ce qui concerne son état, aux prix les plus modérés. — Son cabinet de lecture est toujours assorti en nouveautés. 714

PLUSIEURS APPARTEMENTS à LOUER n° 971, quai du Pont des Arches. 719

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 3 DECEMBRE 1835, à une heure de relevée, au Rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire Delvaux; une grande quantité de bois, savoir: gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, bois de fosses, Jantes, Rais, planches de Bois Blanc, etc.

ARGENT COMPTANT.
 Le même jour à neuf heures du matin, il partira de chez la veuve MASSART, rue Vinave d'Ile, à Liège, un grand CHAR-A-BANCS pour Chokier, et qui sera de RETOUR le soir. 677

CATALOGUE

D'UNE

BELLE COLLECTION DE LIVRES

De droit, théologie, littérature, poésie, histoire, sciences, voyages, etc., etc.,

Dont la VENTE aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Vel-bruck n° 452, le MARDI 1^{er} et JEUDI 3 DECEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribue.

A LOUER pour mars 1836 une jolie MAISON DE CAMPAGNE, située au bord de la Meuse, composée d'un joli salon, place à manger, deux cabinets, quatre chambres au premier, deux au second, grenier, four, grande cour, jardins et prairies, planté des meilleurs fruits, cuisine offrant toutes les commodités désirables par un grand bâtiment qui y communique.

S'adresser pour plus ample information rue Basse Sauve-nière, n° 798. 704

A VENDRE ou à LOUER pour en jour le 25 décembre prochain, UNE BONNE MAISON, sise à Liège, rue Hors-Château n° 460, au Coin de la rue de la Rose. S'adresser pour les conditions à M^{re} VIGOUREUX, avoué, rue St. Séverin n° 714, audit Liège. 713

LE 29 DÉCEMBRE 1835

se fera irrévocablement et sous la Garantie du Gouvernement sans aucune Remise quelconque la Vente par Actions des Etablissements de Plaisance,

DITS DURINGERS KURGEBAUDE AUX BAINS DE WIESBADE.

Avec deux grands Hôtels et vingt autres Bâtimens considérables, d'une Valeur réelle de fl. 124,000 ou francs 268,000. Il y a 4,000 gains dont les principaux sont de fl. 50,000 12,000, 8,000, 4,000, etc., etc., ensemble flor. 200,000

CHAQUE ACTION PEUT GAGNER DEUX FOIS ET NE CÔUTE QUE F. 20 AVEC PROSPECTUS FRANÇAIS ET DESSINS SIX ACTIONS POUR F. 100.

Pour le prix de 20 francs l'action participe aux deux tirages, et celles sortantes dans le premier tirage recevront leurs gains respectifs et concourent d'ailleurs au second tirage sans aucun supplément.

P.S. — On peut obtenir chez les mêmes des actions de toute autre vente. Chaque actionnaire sera instruit à temps du sort de son action par l'envoi de la liste officielle, avec l'indication du paiement des prix.

PROGRAMME DU GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL

Que donnera, le mercredi 2 décembre prochain, dans la Salle du Gymnase, derrière l'église St. Jacques, M. F. PRUME, professeur au conservatoire de musique.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Ali-Baba de Chérubini.
- 2^o Air de la Fiancée chanté par M. Verninck.
- 3^o Fantaisie pour le violon composée et exécutée par M. F. Prume.
- 4^o Air de Lulli et Quinault, chanté par M. P. Matelot.
- 5^o Polonoise de Mayseder, exécutée par F. Prume.
- 6^o Scène Caractéristique pour quatre voix, les Contrebassiers, musique de M. Clapissou, chantée par MM. Matelot, Prost, Verninck et Polain, élèves du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Obéron de Weber.
 - 2^o Solo de cor, exécuté par M. Bertrand.
 - 3^o Air de Pélégri, chanté par M. Eug. Prost.
 - 4^o Concerto pour le violon, composé et exécuté par M. F. Prume.
 - 5^o 2^{me} Scène Caractéristique, le Départ des Chasseurs, musique de M. Clapissou, chantée par MM. Meyer, Prost, Polain et Matelot.
 - 6^o Duo pour un seul violon, de Paganini, exécuté par M. F. Prume.
- On commencera à 6 1/2 heures précises.
 On peut se procurer d'avance des cartes d'entrée, chez M. Leblanc, sur la Fontaine.
 Des cartes d'entrée seront délivrées à la porte de la salle le jour même du concert.

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER POUR CAUSE DE DÉPART.

MARDI 15 DÉCEMBRE 1835 et jours suivants, à deux heures de relevée, on VENDRA publiquement sous la direction du notaire PARMENTIER, à la grande maison neuve, à porte cochère, joignant celle de M. Pirnay-Gilon, place de la Comédie, à Liège:

Tables, chaises, fauteuils, canapés, buffets, consoles, commodes, garde-robes, bois de lit, secrétaires, la plupart de ces objets en acajou, pendules, candelabres en bronze doré, lustre, glaces, fayence, porcelaines anciennes et modernes, verres, cristaux, literies, rideaux, tapis, batterie de cuisine complète, boiseries diverses, arbustes, vins, etc.

Plus, UNE COLLECTION DISTINGUÉE DE TABLEAUX ET GRAVURES, Richement encadrés et des meilleurs maîtres; LIVRES ET OBJETS DE CURIOSITÉ;

dont le catalogue imprimé se distribuera chez M. Rosa, imprimeur, rue sur Meuse.

Parmi les raretés de cette vente, on distingue UN SUPERBE CHRIST, en ivoire, et des GROUPES et FIGURES en PORCELAINE de SAXE et de CHINE. 704

VENTE très considérable de chênes, hêtres, et cerisiers, dans la 2^{me} partie de Bierl-Abbé, à Maredrat, canton de Fosse.

MERCREDI, 9 DÉCEMBRE 1835, et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures précises du matin, M. Eugène Decoppin, propriétaire à Ermeton-sur-Biert, fera vendre, au pied des arbres, à la recette des notaires DELVIGNE de Namur, et MELOT de Flavion, la belle FUTAIE qui se trouve dans la coupe du Cal-du-Four, consistant, 1^o en une quantité considérable de CHÊNES, de la plus grande élévation, propres pour arbres d'usines à la grande construction, à la belle menuiserie et à faire des douves.

2^o En une quantité de beaux HÊTRES et CERISIERS. 708

LE CHOCOLAT A LA POLENTA DE CADET DEVAUX

Préparé pour son neveu Cadet Gassicourt, pharmacien de Paris, est réputé depuis douze années, comme aliment hygiénique, plus digestif et nourrissant que les chocolats ordinaires. — On recommande spécialement son chocolat à la POLENTA ET AU LICHEN aux personnes douées d'une poitrine délicate.

LE COSMÉTIQUE

Du même offre le moyen le plus efficace et sans inconvénient d'entretenir la peau saine et fraîche, exempté de boutons, et d'effacer les EPHÉLIDES dites taches de rous seur; il surpasse en vertus les eaux de Mèlèze, de Cologne et autres. Dépôt à Liège, chez JANNE, pharmacien. 619

AVIS DE LA RÉGENCE. — Le sieur Ferdinand Rongé demande l'autorisation d'établir quatre forges dans le jardin de sa maison n° 1279, rue Chaussée des Prés, pour servir à la construction de voitures. — On peut former opposition dans le délai de quinze jours en s'adressant par écrit à la régence, Liège, le 27 novembre 1835.

BOURSES.

LONDRES, LE 27 NOVEMBRE.

3 p. c., consolidés,	91 3/4	Escompte.	00 0/0
Belg. en 1832 C. D.	400 3/4	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	55 1/4	Passives.	00 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	000 0/0
Portugais 5 p. c.	89 1/2	Brazil, emp. 4 ^o 24.	84 3/4
Id. 3 p. c.	89 1/2	Mexicains, 5 p. c.	36 3/4
Espagne cortés.	00 0/0	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 28 NOVEMBRE.

Dette active.	55 1/2	Rente français.	00 0/0
• différée.	0 0/0	Métalliques.	98 7/8
Billet de chance.	24 1/16	Russie, H. et C.	104 1/8
Syndic. d'amor.	95 1/16	Esp. rente perp.	00 0/0
• 3 1/2.	79 1/4	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	123 7/8	Brsiliens.	86 1/4

ANVERS, LE 30 NOVEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	518 5 ^o perte P		
Rotterdam.	314 0/0 perte		
Paris p ^o fr. 100.	fl. 47 3/16	fl. 46 15/16	46 13/16 P
Lond. p ^o Est.	12 12 1/2	fl. 12 03 3/4	
Hamb. p ^o 40 MB	35 5/16	A 35 1/8	35
Bruxelles.			
Gand.	114 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		150 P
D'ANVERS.			BRSIL.	5	
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824		86 3/4
• différ.		43	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B Guebl.	5	
Emp. 48 m.	5	101 0/0	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834.		48 1/2 à 47 1/8
Ac de la B.			Dette diff.		18 1/4 à 5 3/8
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dette act.	2 1/2		• à L.		
Rte remb.	2 1/2	99 1/2	dito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 1/8	Cert. Falc.	5	92 1/2 P
Lots à 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM		
• fl. 250.	4	422	Levée 1832	5	101 1/2 P
• fl. 500.	4	711	à An. 1834	5	98 1/4 P
POLOGNE					
Lots fl. 300		124 1/4			

BRUXELLES, LE 30 NOVEMBRE.

Em. R., fin ct.	400 7/8 P	Losr. av. coup.	00 0/0
• pri. 1 ^o moi.	000 0/0	• inscript.	000 0/0
Dette active.	53 3/8 P	Métalliques.	102 0/0
E. de 1832.	99 0/0	Naples.	92 0/0
Act. Soc. Gén.	830 0/0 A	Rome.	101 1/4
S. de c. de evr.	140 0/0 P	Brs. Rothsc.	86 1/4
Banq. de Belg.	113 1/4	E. Ar. 1835	48 1/8 à 48 1/4 P
S. du c. de S. O.	109 0/0 P	Emp. Guebl.	00 0/0
S. Hauts-Fourn.	114 0/0 P	P. à Amst.	00 0/0
Wasme-Hornu.	104 0/0 P	Fin cour.	00 0/0 0/0
Banq. fone	95 0/0 P	D. différée.	18 1/4 à 19 A
S. du Cha. Flenu.	107 0/0 P	Id. 1835.	24 0/0
Selessin.	107 0/0 P	Cortés à Par.	00 0/0
Société nationale.	114 1/2 1/5	• à Londr.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	0 0/0 P	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	103 0/0 P	CHANGES	
Charb. d'Ongrée.	104 0/0 P	Amsterdam.	518 7/8 P
Sars-Lonschamps.	108 0/0 P	Londres ct.	12 12 1/2
Dette act. Holl.	54 7/8 P	• 2 mois.	12 07 1/2 P
Synd. d'amort.	00 0/0	Paris.	pair.

VIENNE, LE 21 NOVEMBRE.

Métalliques, 101 7/8. — Actions de la banque 1383.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 20 NOVEMBRE.

Le schooner danois Ludewig, c. Hansen, v. de New-York, ch. de cochen, potasse et bois de teinture.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
 100 balles café Brésil à 32 3/4 cents.
 325 caisses sucre Havane blond à fl. 21 1/2 à 22.

MARCHÉ.

Liège, le 30 novembre. — Froment, l'hectolitre, 43 46 — Seigle 9 63.

H. Lagnac imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège